



Feuille de Match



Championnat Régional Bretagne des Clubs - Féminin 2023

Fédération Française Pétanque & Jeu Provençal – FFPJP, 13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE

CR Bretagne PJP, 2 Jean-Claude Jegat, 56230 Pontivy

Valeur des parties : Tête à Tête = 1 pts / Doublette = 2 pts / Triplette = 3 pts

FFPJP – CR Bretagne PJP

Division :

CRC-F

Groupe :

Date :

Lieu :

A Équipe n° : **A**
Club :

Équipe n° : **B**

CAPITAINE / COACH

NOM + Prénom

n°
licence

n° licence

A Composition Équipe **A**

NOM + Prénom

n°
licence

*

n°

Composition Équipe **B**

n° licence

* [contrôle licences sur le fichier excel fourni ou sur gestion concours « Icône Coupe et Championnat »](#). Cela permet de vérifier la validité des licences et détecte les éventuels mutés extérieurs.

* si un joueur se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP), il devra s'acquitter d'une amende de 10€ s'il veut jouer, amende perçue par le Président du Jury, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité de Pilotage Régional.

DÉLÉGUÉ

NOM + Prénom

n°

n° licence

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48H. Au

Commission du Comité Régional Bretagne PJP – Championnat Régional des Clubs

Président : CD35 Anthony PASCUAL 06 64 24 18 49 - a.pascual@petanquejp35.fr

Résultats CD22 Roland PYRON 06 76 88 15 44 - pyron.roland@gmail.com

Suppléants : CD35 Joseph DERENNES 06 37 02 97 23 - j.derennes@petanquejp35.fr

CD29 Denise LE GUEN 06 61 23 69 75 - denise.le-guen057@orange.fr

CD56 Régis STEPHANT 06 85 61 73 38 - postmaster@petanque-morbihan.fr

CD22 Didier CANEVET 09 74 55 43 45 - didier.canevet@dbmail.com



Championnat Régional Bretagne PJP » des Clubs Féminin – « CRC-F » – « FDM »



club de :

ORDRE des RENCONTRES & FEUILLE de RÉSULTATS

club

A				B				B							
TÊTES à TÊTES	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	N°	n°	NOM + Prénom	SCORE	PTS	TÊTES à TÊTES					
	1				1-0		1				0-1				
	2				1-0		2				0-1				
S/TOTAL PTS >						S/TOTAL PTS >									
LES TITULAIRES NE PEUVENT PAS JOUER EN TÊTE à TÊTE EN PHASE 3															
DOUBLETTE	1			2-0		1			0-2	DOUBLETTE					
	2					2									
	Joueuse remplacée :				N° Terrains	Joueuse remplacée :									
	Joueuse remplaçante :					Joueuse remplaçante :									
S/TOTAL PTS >						S/TOTAL PTS >									
LES TITULAIRES NE PEUVENT PAS JOUER EN DOUBLETTE EN PHASE 3															
TRIPLETTE	1			1-0		1			0-1	TRIPLETTE					
	2					2			0-3						
	3			3-0		3									
	Joueuse remplacée :				N° Terrains	Joueuse remplacée :									
Joueuse remplaçante :					Joueuse remplaçante :										
S/TOTAL PTS >						S/TOTAL PTS >									
TÊTES à TÊTES	1			1-0		1			0-1						
	2			1-0		2			0-1						
	S/TOTAL PTS >					S/TOTAL PTS >									
HORS TITULAIRES DESTÊTE à TÊTE EN PHASE 1															
DOUBLETTE	1			2-0		1			0-2	DOUBLETTE					
	2					2									
	Joueuse remplacée :					Joueuse remplacée :									
	Joueuse remplaçante :					Joueuse remplaçante :									
S/TOTAL PTS >						S/TOTAL PTS >									
HORS TITULAIRES DES DOUBLETES DE LA PHASE 1															
A				A				B				B			
Total Générale Équipe A				PTS >		Total Générale Équipe B				PTS >					
Gagnante : Équipe				n°											
Perdante : Équipe				n°											
Signature Capitaine Équipe A					Signature de l'Arbitre					Signature Capitaine Équipe B					
RÉSERVES															
En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)															
En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48H. Au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.															
Le délégué doit transmettre				* dès le soir de la rencontre : Le fichier feuille de match et enregistrement des licences, par mail à : pyron.roland@gmail.com											
au référent CRC (ou CRC-F)				* au plus tard le lendemain : le rapport du délégué, la feuille de jury & l'original des feuilles de match par courrier : PYRON Roland 325 La Ville Gromil 22630 LES CHAMPS GERAUX.											
Référent CRC : PYRON Roland 325 La Ville Gromil 22630 les Champs Géraux 06.76.88.15.44 - pyron.roland@gmail.com															